



DECISION
N° 2025-10-07
(Executive Education)

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président

Article 1

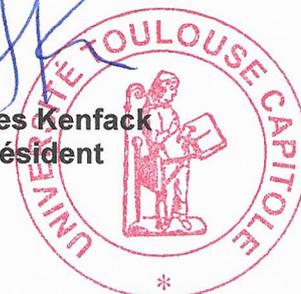
Le complément n°3 aux tarifs 2025-2026 des formations et prestations proposées par le service de l'EEDU, annexé à la présente décision, est adopté.

Article 2

La présente décision abroge la décision EEDU-2025-03 du 27/06/2025.

Le ...04/10/2025.....

Hugues Kenfack
Président





Annexe

Complément n°3 aux tarifs EEDU pour 2025-2026

Formations ponctuelles	
Commissaires aux comptes « cycle de perfectionnement en audit et droit des affaires »	Tarif du cycle : 650€/un inscrit 600€ par inscrit si deux inscrits du même cabinet 500€ par inscrit à partir de trois inscrits du même cabinet
« Cycle de perfectionnement en arbitrage » 3 modules de deux journées chacun	Tarif d'un module : 650€ /un inscrit 600€ par inscrit à partir de deux inscrits de la même structure

Tarifs VAE/VES
Tarifs VAE/VES (hors cadre réforme VAE via France VAE en cours de mise en œuvre) : Tarifs de l'accompagnement : 2 800 € Prescriptions complémentaires VAE : font objet de devis spécifiques